



République Française

CONSEIL MUNICIPAL

DECISION DU MAIRE

N°40/24 – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DE LA SECURISATION DES FALAISES DE LA BAUME 2024

Le Maire de La Roque d'Anthéron,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22
- Vu la Délibération N° 23/20 du 24 Mai 2020,
- Vu la délibération n°28/20 donnant délégation au Maire, notamment concernant le dépôt des demandes de subvention,

Au sein de la commune, il existe le vallon de la Baume qui jouxte une route d'accès (rue de l'Olivier) au village vacances du même nom.

Cette route est donc très fréquentée en période estivale tant par les véhicules accédant au village que par les randonneurs accédant aux différents départs des nombreuses randonnées du site.

Suite à la constatation d'éboulements réguliers sur la chaussée, la commune a fait réaliser une étude de diagnostic géotechnique sur la dangerosité du site.

Les résultats de l'étude réalisée en 2020 étaient très préoccupants puisque l'étude relevait des risques de chutes de blocs de 20 à 50 litres importants sur plusieurs zones du vallon.

Pour des raisons financières, la Commune a ciblé pour 2024 des travaux prioritaires sur les 3 zones recensées dans l'étude.

La Commune sollicite l'aide du Département pour financer cette importante opération de préservation et de sécurisation d'un site de randonnée exceptionnel de notre Commune et du Département.

BUDGET DE L'OPERATION

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 73.500€ H.T.

Financement prévisionnel de l'opération

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financeurs	Coût Opération	Taux	Montants HT
Sécurisation Falaises 2024	73.500 €		
Autofinancement commune		30%	22.050 €
Subvention du Département		70%	51.450 €
TOTAL	73.500 €		73.500 €

Approuve la réalisation de l'opération relative à la sécurisation des Falaises de La Baume 2024 tel qu'exposé ci-dessus,

Approuve le plan de financement prévisionnel de ladite opération,

Sollicite une subvention de 51 450€ auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour le financement de l'opération,

Dit que les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au budget 2024,

Fait à La Roque d'Anthéron, le 29/05/2024



Le Maire

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après
télétransmission
En Sous-Préfecture le **30 MAI 2024**
Et de la publication ou notification le